

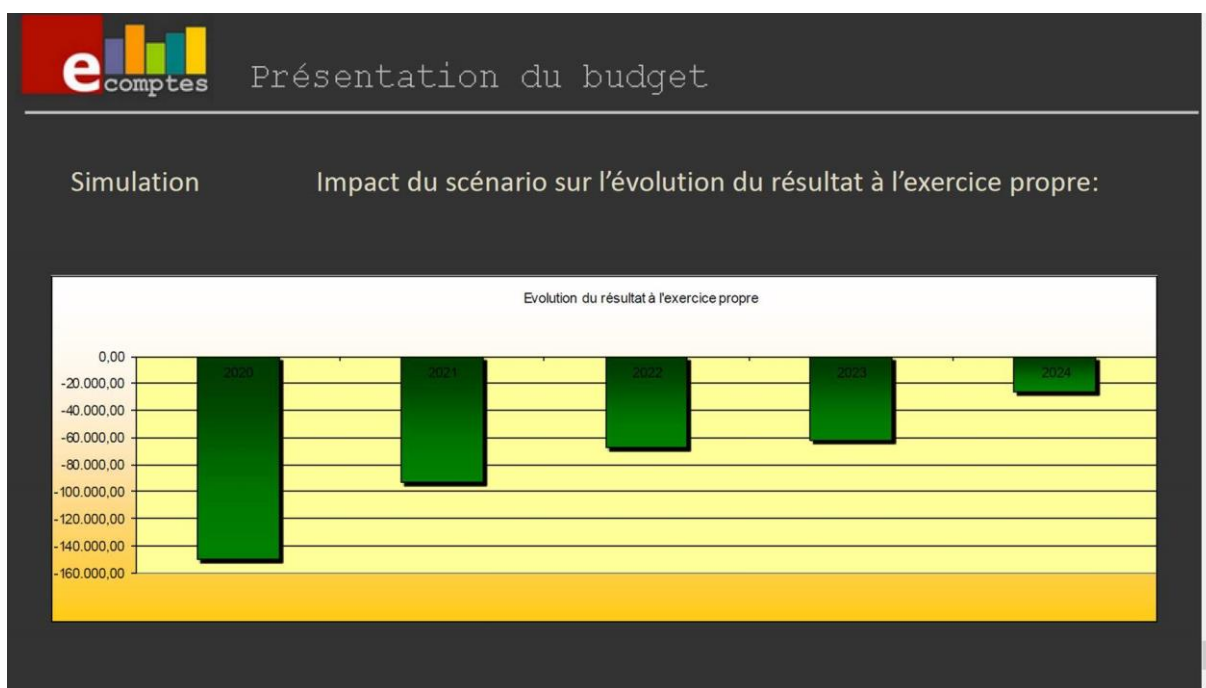
Note au Conseil Communal de Wellin du 5 novembre 2019

Présentation des taxes 2020

A. Constats

Le Collège communal issu des dernières élections communales est rentré en fonction le 4 décembre 2018. Dès les premiers jours, nous avons pris connaissance en profondeur de la situation financière très compliquée de la Commune. Nous devons faire face à l'explosion de la dette qui a atteint un record historique.

Après quelques semaines seulement, fin décembre 2018, nous présentions notre premier budget de transition, sans aucun nouveau projet, simplement la continuité de la législature précédente... A cette occasion, nous étions alarmistes quant à l'avenir des finances communales qui, sans mesures structurelles importantes, allait réellement nous plonger dans des déficits importants dès 2020. Le graphique ci-dessous est parlant :



Nous héritons d'une situation avec un déficit structurel que l'on peut estimer comme suit :

- 2020 : -150.000 €
- 2021 : -100.000 €
- 2022 : -70.000 €
- 2023 : - 65.000 €
- 2024 : - 30.000 €

Et cela, sans AUCUN nouveau projet, sans AUCUNE vision d'avenir...

B. Stratégie

Nous voulons trancher avec les mesures artificielles du passé consistant à utiliser la technique intitulée « Crédit Spécial », correspondant à une recette fictive d'environ 100.000 €. Ces sommes permettent d'équilibrer artificiellement le budget, mais ne répondent pas aux principes du « budget vérité » ni d'une bonne gestion. A terme, cela allait nous mener face à un mur, à une impasse. Nous devons être crédibles et rigoureux dans la gestion des finances communales.

Pour rétablir et assainir la situation financière, le Collège communal entend agir sur plusieurs leviers :

1. Augmenter la population de Wellin, tout en restant compatible avec son caractère rural.

L'objectif consiste à créer les conditions, en agissant sur l'emploi et le logement, de nature à accroître la population, c'est-à-dire le nombre de nouveaux redevables et donc d'augmenter les recettes communales.

Nous avons calculé qu'un ménage qui est propriétaire, qui dispose d'un véhicule et qui travaille rapporte environ 2.500 € par an de recettes communales. Pour faire bref et pour illustrer le propos, si la population augmente de 150 personnes, correspondant à environ 50 ménages d'ici la fin de la législature, cela permettrait d'espérer une recette supplémentaire de l'ordre de 125.000 € par an. Evidemment, l'augmentation de la population constitue aussi un coût (nouvelles infrastructures, entretien des voiries, déchets ménagers, service public, etc...) que nous devons intégrer dans nos prévisions.

Dans cette optique, dès le début de la législature, nous avons invité Idelux à relancer activement l'extension de la Zone d'activité économique d'Halma. Nous avons également initié un schéma de développement communal (SDC) afin de définir une stratégie d'aménagement du territoire sur l'ensemble de la Commune de Wellin.

Cette stratégie ne pourra porter ses fruits qu'à moyen terme. Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on verra les effets bénéfiques de cette politique. Nous espérons bien en voir les résultats positifs d'ici la fin de la législature.

2. Diminuer certaines dépenses.

Nous avons prioritairement porté notre attention sur la réduction de certaines dépenses :

- Non-remplacement d'un ouvrier ayant quitté le service technique communal suite à une réorientation professionnelle.
- Non-remplacement d'une personne du service entretien suite à une mise à la pension.
- Monitoring et analyse de chaque article des dépenses du budget pour en contenir voire en réduire le montant. Les frais de fonctionnement sont sous contrôle.
- Comme annoncé en début de législature, réduction importante des frais de téléphonie (dès 2020) et d'assurance (en 2021), ce qui représentera une économie importante.

3. Adaptation de la fiscalité communale.

Nous avons vu que les 4 prochaines années seront réellement très difficiles si l'on veut rétablir l'équilibre budgétaire tout en maintenant les services actuels. Il nous faut passer ce cap. Les mesures exposées aux points 1 et 2 ci-dessus sont insuffisantes pour atteindre cet objectif et pour nous permettre de mener et de financer les actions détaillées dans notre Programme Stratégique Transversal (PST) présenté au Conseil communal de septembre dernier.

La fiscalité communale constitue un instrument nécessaire pour rétablir l'équilibre budgétaire dès 2020 et ce, de manière structurelle, sans utiliser aucun artifice budgétaire ni sans compter sur des recettes de bois extraordinaires aléatoires.

C. Actions en matière de fiscalité

Face à ce constat, nous proposons d'adapter la fiscalité comme détaillé ci-après.

- Tout d'abord, au rang des bonnes nouvelles, nous proposons de **réduire le taux à l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) à 8%** (au lieu de 8,2% actuellement). Par là, nous entendons donner un signal d'encouragement aux Wellinois.
- Nous avons **supprimé la taxe sur les guichets bancaires**, celle-ci ne visant plus qu'une seule agence, la seule restée sur le territoire communal et qui constitue une nécessité, voire un service public. Nous voulions donner un signal fort à cet établissement. Sur le plan des finances communales, c'est un montant assez symbolique.
- En ce qui concerne les **centimes additionnels au précompte immobilier, nous proposons de le porter à 2.600 additionnels** (au lieu de 2.500 additionnels actuellement).

Cela correspond à une augmentation de 4% de cette taxe, ce qui reste acceptable à l'échelle d'un ménage qui est propriétaire de sa maison d'habitation.

Cette mesure se justifie par le fait que le rendement d'un point additionnel est nettement inférieur à la moyenne wallonne. En retenant un taux de 2.600 additionnels, cela revient à corriger partiellement une anomalie spécifique à notre territoire communal.

Cette mesure est compensée par la diminution des centimes additionnels à l'IPP qui passe de 8,2 % à 8 %. Pourquoi alors avoir adopté ces changements ? Parce que nous estimons que c'est plus avantageux pour les habitants de la Commune : les additionnels à l'IPP visent les citoyens wellinois qu'ils soient propriétaires ou locataires, alors que les additionnels au précompte immobilier visent les propriétaires, lesquels ne sont pas forcément wellinois.

- La **taxe sur les déchets ménagers reste inchangée** à l'exception de 3 modifications :
 - L'exception relative aux ménages de 2 personnes disparaît.
 - Le poids forfaitaire annuel des déchets ménagers pour les seconds résidents passe à 20 Kg par an (au lieu de 35 Kg).
 - Pour les gardiennes ONE et les personnes incontinentes, la **réduction de la taxe** passe de 40 € à 75 € par an et par ménage. Pour les maisons de repos, l'exemption sera calculée sur base de la capacité d'accueil.

- La **taxe de séjour** qui vise les propriétaires de gîtes et de chambres d'hôte a été revue comme suit :
 - Lit d'une personne : forfait annuel de 80 € (au lieu de 50 € actuellement)
 - Lit de deux personnes : forfait annuel de 160 € (au lieu de 100 € actuellement)

Si l'établissement est reconnu par le Commissariat Général au Tourisme (CGT), la taxe est réduite de moitié.

Cette légère augmentation n'impactera pas les propriétaires eux-mêmes puisqu'ils ont la possibilité de la répercuter sur le prix de la nuitée réclamée aux touristes.

Elle se justifie par la politique touristique actuelle, initiée par la précédente législature. Vous savez tous que nous disposons maintenant d'un Office du Tourisme situé sur la Grand-Place, bien visible. Cet outil est au service des touristes et des propriétaires d'hébergements touristiques et il contribue, de façon générale, à assurer la visibilité et l'attractivité de notre Commune. Il faut le financer.

- **Taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égout**

Nous proposons de restaurer cette taxe qui avait été supprimée en 2008.

Son taux resterait inchangé par rapport à 2008, à savoir 40 € par ménage.

Toutefois, nous prévoyons d'ajouter 3 catégories d'exemptions visant les familles les plus précarisées, à savoir :

- Les personnes bénéficiant du statut OMNIO (anciennement VIPO) pour autant que les revenus bruts du ménage soient inférieurs à 19.105,58 € (majoré de 3.536,95 € par personne à charge).
- Les personnes au revenus inférieurs à 19.105,58 €, majoré de 3.536,95 € par personne à charge (ainsi que le revenu cadastral non indexé multiplié par 3 des biens autres que l'habitation).
- Les personnes bénéficiaires d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes.

En introduisant ces exceptions, qui correspondent aux bénéficiaires des allocations de chauffages octroyées par l'Etat fédéral via les CPAS, nous souhaitons éviter d'aggraver leur situation difficile.

Le rendement escompté de cette taxe est d'environ 50.000 € par an. Ce montant est indispensable au cours des prochaines années pour équilibrer le budget.

Il est important de souligner qu'une partie de ce montant sera affectée à auditer notre réseau d'égouttage, à l'entretenir et à l'améliorer. Il faut également financer les investissements anciens qui ne sont pas encore totalement amortis.

Je tiens à préciser que ce n'est vraiment pas de gaîté de cœur que nous rétablissons cette taxe qui avait été supprimée il y a 11 ans. Notre souhait est qu'elle soit provisoire, le temps de passer le cap délicat exposé en guise d'introduction. Passé ce cap, nous examinerons la possibilité de la supprimer.

- **Taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés.**

Cette taxe vise à dissuader certains habitants peu respectueux du voisinage et du cadre de vie de notre belle Commune. Elle constitue un moyen d'action. Nous espérons ne pas devoir la mettre en œuvre.

- **Taxe sur les renseignements Notaire / Agences immobilières**

Cette taxe sera portée à **100 €** par demande (au lieu de 40 € actuellement). Ce taux est d'ailleurs celui réclamé dans la Commune voisine de Tellin.

- **Taxe sur la délivrance des documents administratifs**

Elle est portée à **5 € par document**. Celle-ci se justifie par la charge de travail imposée au service Population et Etat civil. Elle est appliquée dans beaucoup de Communes.

En ce qui concerne la délivrance des permis d'urbanisme, jusqu'à présent, nous réclamions une redevance correspondant au prix coûtant. Ce système présentait plusieurs inconvénients :

- Cela nécessitait, pour l'administration, à la fin du dossier, de reprendre sa gestion pour calculer le montant de la taxe, ce qui générait des pertes de temps importantes.
- Vu cette surcharge de travail, cette taxe était souvent réclamée plusieurs mois (voire plusieurs années) après la fin du dossier, ce qui n'était pas très conforme à une bonne gestion et administration des dossiers.
- Les redevables ignoraient le montant à payer au moment de l'introduction du dossier, soit un manque de transparence.

Nous proposons donc des montants forfaitaires. Les plus utilisées sont les suivantes :

- **Permis d'urbanisme sans avis du fonctionnaire délégué : 50 €**
- **Permis d'urbanisme avec avis du fonctionnaire délégué : 180 €**
- **Permis groupé : 180 € par construction**
- **Implantation des nouvelles constructions : 150 €**

- **Redevances sur les concessions de cimetières et colombarium**

Les montants sont inchangés pour les résidents wellinois.

Par contre, nous avons établi une nouvelle tarification pour les non wellinois et ce, afin d'éviter un phénomène consistant à pratiquer du shopping funéraire visant à choisir la Commune la moins onéreuse pour venir y enterrer ses défunts...

- **Redevance pour la fréquentation de la piscine par les enfants de l'école communale de Lomprez.**

Le taux actuel est de 2,70 € par enfant et par jour de piscine, ce qui correspond, pour l'année, à $15 \times 2,70 = 40,50$ €.

L'inconvénient de ce système est la lourdeur administrative, puisqu'il faut, à chaque fois (15 fois par an), réclamer une petite somme aux parents et assurer le suivi et les éventuels rappels de paiement.

Afin de faciliter la gestion et le suivi administratif, nous proposons d'annualiser ce montant en l'arrondissant au montant inférieur, soit **40 € par an**.

- **Plaines de vacances**

Le montant de la redevance est inchangé pour les habitants de la Commune.

C'est un service important à la population, très apprécié des enfants et de leurs parents.

Cependant, ce service est déficitaire et il nous a paru anormal que la Commune de Wellin assume ce déficit pour les parents issus des Communes voisines. Nous proposons donc de revoir légèrement à la hausse la tarification pour ceux-ci, tout en continuant à rester attractifs et attentif à développer une offre de qualité.

- **Redevance sur les exhumations**

En principe, cette redevance ne trouvera pas à s'appliquer (sauf en ce qui concerne le forfait de 100 € pour couvrir les frais administratifs), car en vertu du nouveau « Décret cimetière », les exhumations ne peuvent plus être pratiquées par les Communes.

- **Redevance sur la recherche de données d'un permis et délivrance de duplicata**

L'administration est régulièrement confrontée à des personnes ayant égaré leur permis ou autres documents officiels qui leur avait pourtant déjà été délivrés. Ceci nécessite une surcharge administrative liée à la négligence de certains administrés.

Nous proposons donc de réclamer une redevance de 30 €/heure pour nous permettre d'assumer les prestations de l'agent communal chargé des recherches.

* *
*

En conclusion, vous aurez pu le constater, toutes ces mesures sont le fruit de longues et mûres réflexions et il ne s'agit en aucun cas de solutions de facilité. Nous prenons des décisions qui auront un impact non seulement sur le court terme, mais également sur le moyen et le long terme, avec une véritable stratégie et vision du développement de notre Commune.

Certaines mesures seront appréciées. D'autres sont moins populaires. Elles sont néanmoins toutes indispensables pour équilibrer le budget de manière structurelle et assumer toutes les charges d'une Commune qui veut poursuivre, voire amplifier les services à la population.

Malgré la taille de notre Commune d'un peu plus de 3.000 habitants, nous rendons de nombreux services, entre autres, le financement du centre sportif très dynamique, avec plus de 1.000 utilisateurs réguliers, la MACA, l'EPN, la bibliothèque, les salles communales, l'académie de musique, l'office du tourisme, le Service des Travaux qui travaille dans l'ombre mais dont les missions sont essentielles au cadre de vie de notre belle Commune.

Et il y a aussi l'administration générale, sa Directrice générale et son Directeur financier ainsi que tous les agents qui constituent le cœur de notre action et qui sont quotidiennement au service du public, sans qui rien n'est possible et que nous tenons à remercier ici vivement pour la bonne collaboration que nous avons pu nouer depuis presque une année.

Gardons aussi à l'esprit que nous entendons continuer à être solidaires à l'égard des personnes précarisées et que les missions du CPAS doivent être financées, ainsi que la Zone de Police et la Zone de secours (pompiers) qui assurent notre sécurité.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de voter les taxes soumises à votre appréciation.

Pour le Collège communal

Benoît CLOSSON

Bourgmestre